

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 28 juin 2007, Maison de Paroisse, 20h15

Madame Evelyne TISSOT, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse et le public.

Elle remercie chacun pour sa présence à cette séance du Conseil communal.

Sont excusés : Mesdames Bénédicte CHRISTOFORIDIS et Luzia KAEPPOLI et Messieurs Christian BERTSCHI, Christian BRIDE, Pierre-Alain DUBOIS, Jean-Michel GIL, Bernard GRANDJEAN, Serge MOREL, Vincent MOTTIER, Sebastiano TAMBURELLO, Eric VAGNIERES et Adrien ZANARELLI.

L'appel fait constater la présence de 33 conseillers. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais. Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 AVRIL 2007

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2007 a été adressé à chaque conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. ASSERMENTATIONS

Avant de passer à l'assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal et d'un Conseiller municipal, Madame la Présidente communique qu'elle a reçu la démission de Monsieur Richard CALDERINI en tant que Conseiller communal.

Ensuite, elle procède à l'assermentation d'un Conseiller communal et le prie de se lever pour prêter serment. Il s'agit de Monsieur Giuseppe REPICI (Entente Leysenoude). Elle le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

Madame la Présidente passe ensuite à l'assermentation d'un Conseiller municipal et le prie de se lever pour prêter serment. Il s'agit de Monsieur Richard CALDERINI (Entente Leysenoude). Madame TISSOT le félicite et l'invite à prendre sa place au sein de la Municipalité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Depuis le dernier Conseil communal, Madame TISSOT s'est rendue à une représentation, soit, le 16 juin dernier, au repas officiel du 54^e Giron des Musiques du District d'Aigle.

VOTATIONS

Les votations fédérales et cantonales et l'élection communale du 17 juin 2007 ont donné les résultats suivants :

Votation fédérale : Modification du 06.10.2006 de la Loi fédérale sur l'assurance invalidité (5 ^e révision de l'AI)	
Participation	57,03 %
Rentrés	665
Blancs	11
Nuls	0
Valables	654
OUI	389
NON	265

Votation cantonale : Initiative populaire "2 janvier et lundi de Pentecôte : jours fériés pour toutes et tous"		Votation cantonale : Initiative populaire " la parole aux communes"	
Participation	57,12 %	Participation	56,52 %
Rentrés	666	Rentrés	659
Blancs	7	Blancs	24
Nuls	1	Nuls	0
Valables	658	Valables	635
OUI	462	OUI	236
NON	196	NON	399

Election complémentaire à la Municipalité	
Participation	58 %
Rentrés	841
Blancs	7
Nuls	4
Valables	834
Majorité absolue	418
Obtiennent des voix	
CALDERINI Richard	470
DULEX Jean-Pierre	151
TISSOT Evelyne	205
Voix éparses	4
Est élu : M. Richard CALDERINI	

DECES ET NAISSANCES

Un décès est malheureusement survenu dans notre Commune depuis le dernier conseil, celui de Monsieur

Gaston PARLIER, ancien Greffe municipal de notre Commune

Madame TISSOT fait également part du décès de Monsieur

Yves VOEGELI, Sergent-Major à la Gendarmerie et remplaçant du Chef de poste

Afin d'honorer la mémoire des disparus, Madame la Présidente prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

Madame TISSOT a le plaisir de souhaiter la bienvenue à 1 nouveau-né et félicite les heureux parents de

Yasmine GUEVIN

4. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 3/2007 : CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE DE CHLORATION SUR LA CONDUITE DE COUSSY, AU LIEU-DIT "LES PERRETTORINS" SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Monsieur Jean-Martin STOLL, commissaire, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 294'000.-- pour la construction d'une chambre de chloration sur la conduite de Coussy, au lieu-dit "Les Perrettorins" sur le territoire de la Commune d'Ormont-Dessous
2. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par prélèvement sur les liquidités courantes, étant entendu qu'ils seront amortis selon ses possibilités, mais au maximum sur 15 ans.

Madame Martine RUCHET, rapporteur, communique le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité le financement proposé pour la Municipalité.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DE NATURALISATION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 4/2007 : OCTROI DE LA BOURGEOISIE D'HONNEUR DE LEYSIN A MONSIEUR FRED C. OTT ET A SON EPOUSE MADAME SIGRID B. OTT

Monsieur Eric BARROUD, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

d'accorder la bourgeoisie d'honneur de la Commune de Leysin à
Monsieur Fred C. Ott et à son épouse Madame Sigrid B. Ott
pour les éminents services rendus à l'ensemble de la communauté leysenoude
en fondant et développant la *Leysin American School*

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente rappelle que selon l'article 139 du Règlement du Conseil communal, l'octroi de la bourgeoisie d'honneur a lieu à bulletin secret. Aujourd'hui, elle propose de le faire par acclamation.

Les Conseillers communaux acceptent et accordent la bourgeoisie à Monsieur et Madame OTT, présents dans la salle, par acclamation.

Madame OTT remercie le Conseil communal et déclare qu'elle est fière et heureuse d'avoir reçu la bourgeoisie d'honneur.

Madame la Présidente informe qu'une petite cérémonie aura lieu ultérieurement pour la remise du diplôme de bourgeois d'honneur.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR L'EXAMEN DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2006
RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2006

Madame Martine RUCHET, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des finances dans lequel les points suivants sont relevés :

Comptes de fonctionnement :

1. L'examen des pièces comptables ainsi que celui des préavis 2006 s'est fait avec satisfaction et aucune remarque particulière n'est à signaler.
2. Les revenus des impôts sont en hausse de fr. 292'968.65 par rapport à 2005 et atteignent fr. 6'638'887.50.
3. La bonne tenue du marché immobilier se traduit par une augmentation de l'impôt foncier, des droits de mutations et des impôts sur les gains immobiliers de pratiquement fr. 320'000.--. Si l'on rajoute les effets indirects provenant de la hausse des taxes uniques de raccordement pour l'eau et l'épuration, ainsi que de l'augmentation des taxes de dispense d'abris PCi, l'effet global de l'immobilier est d'environ fr. 480'000.--.
4. Les comptes du réseau d'égouts et d'épuration ainsi que ceux du service des eaux sont excédentaires.
5. Par contre, la balance des charges et revenus pour les ordures ménagères et déchets est négative.
6. Les amortissements comptables s'élèvent à fr. 3'616'026.69 contre fr. 2'676'719.60 en 2005.
7. La disparition de lits hôteliers est directement perceptible par la baisse des recettes de la taxe de séjour.
8. Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de fr. 51'428.19.

Résultat financier :

1. La capacité d'autofinancement se monte à fr. 3'043'440.66 contre fr. 2'369'848.22 en 2005.

2. Les liquidités et disponibles, qui permettent d'assurer la trésorerie de la Commune, s'élèvent au montant record de fr. 2'999'640.51.
3. En matière de charges financières, les intérêts des dettes à long terme, y compris les intérêts courus sur ces emprunts, se montent à fr. 454'044.01, ce qui représente un taux moyen de 1,773 %, en forte baisse depuis 2005 et ceci malgré la hausse du loyer de l'argent. Bravo !

Engagements hors bilan :

Le montant des cautionnements s'est réduit de fr. 826'075.--, ceci principalement suite à la fin de notre engagement sur le bâtiment Le Lorient. Ce montant reste cependant largement supérieur à l'autorisé théorique de fr. 880'000.--.

Bilan et contentieux :

1. Les défalcons de l'exercice atteignent fr. 123'155.-- contre fr. 134'569.35 en 2005.
2. La provision pour débiteurs douteux reste inchangée à fr. 550'000.--. Elle couvre totalement les risques de pertes estimés à fr. 525'805.--.
3. La valeur comptable des titres du patrimoine financier s'élève à fr. 4'395'708.--, pour une valeur boursière de fr. 6'064'458.--, Il en résulte :
4. Une réserve latente de fr. 1'670'000.-- au 31.12.2006 en forte hausse de fr. 714'400.--.
5. D'autre part, une plus-value de fr. 783'161.50 sur les titres BGV, Holdigaz et Romande Energie a été comptabilisée sur cet exercice.
6. Malgré de nombreux investissements, la hausse des emprunts à long terme est contenue à fr. 1'319'000.--.
7. Suite à l'excédent de recettes enregistré dans les secteurs "égouts et eau", le solde des avances aux financements spéciaux de ces services a été récupéré et des fonds de réserve ont pu être constitués. Par contre, le service des "ordures" ayant enregistré un excédent de charges de fr. 65'930.26, ce montant a été porté en avance aux financements spéciaux.
8. Afin d'éviter que des services qui doivent s'équilibrer soient pénalisés, la Commission souhaite que les heures internes du personnel communal, telles que les pratiquement 1750 heures pour la Bibliothèque et le nouveau bureau ST, soient imputées dans les bons comptes.

Conclusions :

La Commission remercie la Municipalité pour sa bonne gestion des comptes et cette excellente cuvée 2006. A son entière satisfaction, la situation du ménage communal s'améliore constamment. Les investissements à venir restent cependant importants et tant la maîtrise que le contrôle de la dette communale doivent continuer à être une priorité pour 2007 et les années suivantes.

Dans ce sens, la Commission propose que les comptes 2006 de la Caisse communale soient adoptés tels que présentés et, par conséquent, que ce rapport soit inclus dans celui de la Commission de gestion.

Monsieur Jean-Pierre DULEX, rapporteur de la Commission de gestion, donne lecture du rapport dont les points essentiels sont les suivants :

Gentiana : La Municipalité soutient la Fondation Gentiana. Il a été décidé de verser dorénavant un subside annuel de fr. 10'000.-- et, même si cela ne suffira probablement pas à assurer la pérennité de ce jardin qui représente un petit pas dans le domaine de la diversification touristique, c'est un signe de soutien important. Tous les problèmes de fonctionnement sont toutefois hors compétence municipale.

Transports : La Municipalité a conscience des gros problèmes de transports publics au sein de la Commune et la Commission se réjouit qu'elle s'en préoccupe activement. Ce sujet sera d'ailleurs l'un des points à traiter dans le cadre d'Enjoy Switzerland.

Au sujet du financement du bus navette, elle constate avec satisfaction que l'appel à la générosité des résidents de la station est bien entendu.

Ecole : En ce qui concerne les divers cas d'indiscipline des élèves sur la voie publique, la Commission remarque qu'en dehors du temps d'école, y compris sur le chemin de l'école, les élèves sont placés sous la responsabilité des parents.

Lodge alpin d'Aï : La Municipalité a accepté d'étudier le projet de Lodge alpin en Aï (établissement de 36 lits avec restaurant) et le dossier a été transmis aux services concernés de l'Etat (aménagement du territoire et monuments historiques).

FAREAS : La question des malfaçons constatées après les travaux de transformation du bâtiment de Sainte-Agnès n'est toujours pas réglée (fr. 28'000.--) ce qui a pour conséquence que la convention avec l'Etat de Vaud n'est toujours pas signée. Les redevances annuelles du Canton pour le terrain (fr. 9'000.--) et pour l'entretien du bâtiment (fr. 68'100.--) sont par contre régulièrement acquittées.

Par ailleurs, la nouvelle situation de l'accueil dans le Canton de Vaud n'est plus du tout conforme aux accords conclus à l'époque entre Leysin et la FAREAS qui prévoyaient d'accueillir surtout des familles.

Actuellement, il n'y a quasi plus que des NEM (non entrée en matière), sans ressources et sans avenir, ce centre devenant une véritable "usine à décourager" les gens. Il y a par ailleurs toujours moins d'encadrement sur place et le bâtiment est plein à craquer (71 résidents). Il est vrai que cette situation résulte d'un choix politique pimenté d'une bonne dose d'absurdité bureaucratique et que localement nous n'y pouvons pas grand-chose.

Merci en passant aux bénévoles locaux qui continuent envers et contre tout d'apporter un peu d'humanité à ces résidents.

Taxe de séjour : L'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'appui au développement économique impliquera la révision du règlement de la taxe de séjour et modifiera sa perception. La Commission de gestion souhaite que ce soit l'occasion de se pencher sur l'entier du problème de la taxe de séjour, y compris la nouvelle possibilité d'une taxe sur les résidences secondaires (problématique des lits froids), par exemple sous forme d'une table ronde réunissant tous les acteurs concernés.

La Commission relève avec satisfaction tout l'intérêt que la Municipalité porte à des sujets aussi divers et variés que :

- Dossier manège
- Réseau WIFI (le développement des infrastructures se poursuit)
- Déchets : pose de moloks, déchetterie, amélioration du tri...
- Appareils automatiques : la Municipalité se propose de faire appliquer à la lettre la nouvelle réglementation sur les appareils automatiques qui relèvent depuis peu de sa compétence. Les cigarettes ne seraient ainsi plus proposées en vente libre à des mineurs.
- Taxis : nombreuses plaintes citoyennes quant à leur comportement sur la voie publique.
- EMLO (Ecole de musique Leysin-Les Ormonts) : le local situé au sous-sol du bâtiment de La Carraye devrait être mis à l'enquête sous peu
- Subsidés sociétés locales : un nouveau règlement est en préparation pour l'attribution de ces subsides

En conclusion, la Commission de Gestion propose, sur préavis de la Commission des finances, d'approuver les comptes 2006 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les comptes 2006 sont soumis au vote. Ils sont acceptés à l'unanimité.

7. RENOUELEMENT DU BUREAU DU CONSEIL POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008

Madame TISSOT rappelle que l'élection du Président, du 1^{er} et du 2^{ème} Vice-Président a lieu à bulletin secret.

Monsieur Maurice FELLI propose de nommer par acclamation :

- Madame Evelyne TISSOT, Présidente
- Monsieur Jean-Martin STOLL, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Max KNECHT, 2^{ème} Vice-Président.

Cette proposition est acceptée et ces trois personnes sont nommées à l'unanimité par acclamation.

Nomination des scrutateurs :

Monsieur FELLI propose Monsieur Alexandre DURGNAT et Monsieur José CRESPO, Madame Bénédicte CHRISTOFORIDIS.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Madame TISSOT passe au vote.

Monsieur Alexandre DURGNAT et Madame Bénédicte CHRISTOFORIDIS sont nommés, à l'unanimité, comme scrutateurs.

Nomination des scrutateurs suppléants :

Madame Martine RUCHET propose Monsieur Jacques MANIGLEY et Monsieur FELLI, Monsieur Christian BRIDE.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Madame TISSOT passe au vote.

Messieurs Jacques MANIGLEY et Christian BRIDE sont nommés, à l'unanimité, comme scrutateurs suppléants.

8.- NOMINATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008
NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION CHARGEE DE CONTROLE DU SUIVI DE L'EQUIPEMENT DU DOMAINE TOURISTIQUE EN VUE D'UN ENNEIGEMENT MECANIQUE

Commission de gestion :

Monsieur Maurice FELLI propose Mesdames Catherine MOILLEN GIOBELLINA et Gabrielle GUIGNARD et Monsieur Max KNECHT. Madame Martine RUCHET propose Madame Anne-Sylvie GAY et Monsieur Bernard GRANDJEAN. Monsieur José CRESPO propose Madame Diana MELLY et Monsieur Christian BERTSCHI.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Madame TISSOT passe au vote.

Mesdames Anne-Sylvie GAY, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, Gabrielle GUIGNARD et Diana MELLY et Messieurs Christian BERTSCHI, Bernard GRANDJEAN et Max KNECHT sont nommés à l'unanimité comme membres de la Commission de gestion.

Commission chargée du contrôle du suivi de l'équipement du domaine touristique en vue d'un enneigement mécanique :

A la suite de la démission de Monsieur Richard CALDERINI, Monsieur FELLI propose Madame Marie-José BOURQUIN.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Madame TISSOT passe au vote.

Madame Marie-José BOURQUIN est nommée à l'unanimité comme membre de cette commission.

9.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Organisation de la Municipalité

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, informe que la Municipalité, dans sa séance du 18 juin dernier, sans la présence de Monsieur Richard CALDERINI, a décidé de lui attribuer le dicastère "eaux, environnement et infrastructures".

De plus, durant l'été, quelques modifications dans la répartition des tâches seront encore apportées afin que les membres de la Municipalité soient plus performants.

Après quatre mois et demi, la Municipalité est à nouveau au complet. Tout le collège se réjouit de fonctionner dans un esprit de cohésion, relatif aux décisions, sans blocage, avec volonté et dynamisme.

D'ores et déjà, il remercie le Conseil communal pour son soutien et son aide dans les dossiers difficiles et délicats qui les attendent.

Interpellation Madame Isabelle GIRAUD – Garderie Arc-en- Ciel

Monsieur Patrick Blatti, Municipal, souhaite apporter quelques réponses à l'interpellation de Madame GIRAUD concernant la Garderie Arc-en-Ciel.

La Garderie Arc-en-Ciel ne pourra plus utiliser les locaux de l'hôtel Central Résidence dès le 1^{er} décembre 2007.

En ce qui concerne la solution de remplacement, c'est un sujet épineux mais la Municipalité et le comité de la garderie ont déjà bien travaillé pour trouver une solution et il peut déjà donner les informations suivantes :

Dès le 1^{er} décembre, si les nouveaux locaux envisagés pour la garderie ne sont pas prêts, celle-ci pourra s'installer provisoirement au Centre des Sports de Crettex Jaquet, à côté du bureau du Directeur. Ceci va poser quelques problèmes à GSL, mais il n'y a pas d'autres solutions.

La Municipalité souhaite acquérir le bâtiment de l'ancienne poste du Feydey pour créer des locaux pour la Garderie ainsi que 5 appartements à loyer abordable. Un préavis sera adressé au Conseil communal pour la séance du mois de septembre.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'accueil de jour des enfants en bas âge, la loi est entrée en vigueur avant que les structures qui doivent l'accompagner soient mises en place. Cette loi englobe l'accueil familial de jour (mamans de jour), l'accueil de jour préscolaire (Espace-Jeux) et l'accueil de jour parascolaire.

Cette loi est extrêmement compliquée et difficile à mettre en œuvre surtout pour les régions périphériques.

Pour répondre à ses exigences, les communes devront se constituer en réseau.

Il est actuellement inutile de rentrer plus en détail dans ce dossier, mais la Municipalité a décidé d'ores et déjà de se constituer en réseau.

FAREAS

Madame Marie José JULMI, Municipale, informe qu'en ce qui concerne la FAREAS, le problème des malfaçons a été réglé et la convention a enfin pu être signée.

Par ailleurs, un programme d'occupation pour les requérants d'asile a été mis sur pied pour aider les amodiateurs à entretenir les alpages.

Motions concernant la circulation dans le village

Monsieur Denis RIME, Municipal, informe qu'il répondra aux diverses motions sur la circulation dans le village lors de la séance du mois de septembre.

Lac d'accumulation en Aï

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, communique les renseignements suivants sur les problèmes d'étanchéité au lac d'accumulation en Aï.

Automne 2006

Le 26 octobre 2006, il a été constaté une déchirure de l'étanchéité Bentomat sur la partie sud à environ 1 m du sommet de la digue avec le glissement du confinement.

Les mesures immédiates ont été prises, sur instigation de la Municipalité, pour la réparation de l'étanchéité et la pose du confinement pour que les travaux soient achevés avant l'hiver.

La cause est liée à une erreur de conception, à savoir que l'étanchéité Bentomat n'aurait pas dû être posée sur une pente telle que présentée par la digue, sans natte de renforcement permettant d'absorber le poids de la couche de confinement.

Dans son rapport du 4 avril 2007, l'ingénieur en charge des travaux a constaté que la réparation a été adéquate et qu'elle garantit la durée de vie prévue de l'ouvrage.

Par ailleurs, les entreprises et mandataires impliqués (étanchéité, génie civil, ingénieur) ont confirmé que la responsabilité de la Commune – comme maître de l'ouvrage – n'est pas engagée et que les travaux de remise en état ne constituent pas une plus-value. Ces entreprises ont trouvé un arrangement entre elles le 30 mars 2007 pour le règlement des coûts des travaux, en renonçant à toute prétention contre la Commune.

1^{er} semestre 2007

Dès le 19 janvier 2007, divers problèmes de mouvements de terre et de détériorations de la couche d'étanchéité ont été constatés à divers endroits.

La Municipalité a immédiatement réagi, et de façon répétée, en intervenant auprès des mandataires et entreprises pour la prise de mesures correctrices, la détermination des erreurs et la réparation. Les interventions sur le site ont été retardées et compliquées par la couche de neige et sa fonte subséquente, ainsi que par les fortes précipitations. Ces dernières ont contribué à la dégradation de la situation qui se présente actuellement comme suit :

- Rive versant Berneuse : l'étanchéité Bentomat est déchirée sur environ 50 m de longueur, avec glissement de terre en masse et de la grave, y compris sous le niveau de l'eau.
- Rive versant Aï : dégât similaire au versant Berneuse.
- Exutoire du torrent sur versant Aï : l'eau du torrent a érodé la couche de confinement et la grave grossière qui la recouvrait; du gravier a passé localement sous le feutre de protection (sous la piste). Une poche d'eau de l'ordre de 5m² est perceptible sous l'étanchéité.
- Digue : glissement de la terre sur environ 20 m de longueur et 5 m de largeur avec tassement de la grave en aval.

A ce stade les causes ne sont pas encore définies. L'infiltration des eaux de ruissellement, depuis les chemins, dans la couche de confinement ainsi que le choix d'un Bentomat avec une feuille plastique sont de probables problèmes de conception de l'ouvrage.

Pour l'exutoire, les problèmes sont imputables à un débit d'eau plus important qu'estimé et à un enrochement insuffisant. Il est envisagé de reconstituer un lit au moyen de matelas pour cours d'eau Sytec, à remplir par de la chaille prise sur place. La zone dégradée sera dégagée, et la natte d'étanchéité Bentomat devra être contrôlée.

Appréciation de situation

La Municipalité entend entreprendre toutes mesures utiles pour permettre l'exploitation du lac lors de la prochaine saison de ski, tout en mettant en priorité les questions de sécurité et de bonne facture de l'ouvrage selon les règles de l'art.

Comme mesure conservatoire, il a été décidé de vider le lac. Cela permettra d'évaluer l'ensemble des dégâts (y compris éventuellement aux circuits de bullage) et de procéder aux expertises et travaux nécessaires. Par ailleurs, les mandataires sont en train d'évaluer d'autres mesures urgentes éventuelles.

La Municipalité a pris divers contacts pour désigner un expert, qui devrait idéalement être agréé par l'ensemble des entreprises et mandataires concernés. A ce stade, la Municipalité privilégie une procédure non contentieuse afin d'éviter un blocage du chantier, tout en réservant ses droits et prétentions. Les entreprises et mandataires concernés ont informé leur assurance ou sont en cours de le faire.

D'un point de vue financier, les travaux de génie civil du lac exécutés en 2006 sont payés (à l'exception de la retenue de garantie).

En ce qui concerne l'étanchéité, la facture de l'ordre de fr. 465'000.-- a été réglée à hauteur de 80 %, soit fr. 372'000.--.

Il est précisé qu'il n'y a pas encore eu formellement de remise de l'ouvrage.

Les travaux de fouilles et d'installations d'enneigeurs sur Chaux-de-Mont se poursuivent.

Conclusion

La Municipalité tiendra la Commission des canons à neige informée de toute évolution, notamment quant à l'expertise envisagée. Il en sera de même pour le Conseil communal lors des prochaines séances.

Monsieur UDRIOT termine en rappelant que c'est un gros chantier. La Commune n'est aucunement responsable de ce qui arrive. Son seul rôle est de s'assurer que le lac fonctionne l'hiver prochain. Personnellement, à ce stade-là, il n'est pas inquiet. Il faut simplement suivre de près ce dossier.

Perches à neige

Au printemps, lors d'une séance sur place avec la Municipalité au complet, un état de la situation a été fait afin de redémarrer le chantier.

L'entreprise York, qui doit pouvoir faire des essais à sa convenance durant l'été au fur à mesure du montage des machines qui sont à l'intérieur du chalet de Chaux-de-Mont (envoi de l'eau sous pression, pompage, purge automatique), il a été décidé de ne pas démonter les perches à neige cet été.

Par contre, il est bien clair que la Municipalité n'entend pas retirer cette obligation de la convention définitive.

Compostière

Monsieur UDRIOT a assisté à l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin dernier concernant la compostière.

Lors de cette assemblée, il a été décidé de vendre cette installation à la SATOM. Pour l'instant, cette société n'a pas encore accepté car elle aura une assemblée générale extraordinaire le 10 juillet pour traiter ce dossier.

Il y avait deux offres, une de la SATOM et une de Compagaz.

Il y a 26 communes actionnaires. Leysin a 2,61 %. 4 communes ont la majorité : Montreux, Monthey, Vevey et La Tour-de-Peilz. Lorsque ces 4 communes se mettent ensemble, il n'y a plus rien à faire.

Ce qui a privilégié le choix de la SATOM, c'est la maîtrise de la filiale des déchets par les pouvoirs publics, pour éviter ce qui se passe dans le marché de l'électricité.

En ce qui concerne les coûts, finalement, pour la Commune, ce n'est pas aussi grave que prévu dans le sens où nous perdons notre capital-actions (469 actions), mais qui sont déjà à fr. 1.-- depuis longtemps. Par ailleurs, la perte devrait se chiffrer à environ fr. 50'000.--.

10.- INTERPELLATIONS

Madame la Présidente a reçu une interpellation.

Elle est déposée par Monsieur René VAUDROZ et concerne la diminution des nuitées dans la station.

Madame TISSOT rappelle que selon l'article 76 du Règlement du Conseil communal, toute interpellation doit être appuyée par 5 membres au moins. Celle-ci étant appuyée par plus de 5 membres, Monsieur VAUDROZ est prié de développer son interpellation.

Monsieur VAUDROZ interpelle la Municipalité sur :

- *Nous faire connaître sous forme de tableau, le nombre des nuitées annuelles de la Commune de Leysin, depuis l'année 1992 à ce jour (celui-ci devrait comprendre une ligne pour les nuitées hôtelières, une ligne pour les groupes, une ligne pour les écoles internationales et une ligne pour les autres nuitées).*
- *Nous faire connaître l'appréciation municipale sur le pourquoi de cette grosse diminution de nuitées.*
- *Quelles sont les solutions que la Municipalité souhaite entreprendre pour inverser cette tendance et remonter la pente ?*

Cette interpellation fait suite à certaines affirmations qui communiquent une diminution des nuitées de 37 % dans les Alpes Vaudoises.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente clôt la discussion.

La Municipalité répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance.

11.- MOTIONS

Aucune motion n'est parvenue au Bureau du Conseil.

12.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Hameau d'Aï

Madame Isabelle SAUSER s'inquiète concernant le projet "Lodge alpin d'Aï" qui serait réalisé par des personnes privées. Elle rappelle que dans sa motion concernant ce hameau, elle avait demandé que celui-ci reste dans le patrimoine communal.

Monsieur UDRIOT informe que ce projet est présenté par Monsieur Cédric LECOULTRE. Il consiste à aménager le hameau d'Aï, comme il est là avec ses chalets et en faire un concept d'hébergement pour des lits chauds. Il n'est pas question que ce hameau d'Aï finisse dans des mains privées.

FAREAS

Monsieur José CRESPO demande s'il y a une limite dans le nombre des résidents de la FAREAS et si l'accord conclut avant concernant l'accueil des familles plutôt que des NEM était toujours possible ou pas.

Madame Marie José JULMI, Municipale, rappelle qu'en ce qui concerne la FAREAS, la Commune ne peut pas faire grand-chose. On doit subir, mais on n'aura pas plus de réfugiés.

Par contre, plusieurs centres vont s'ouvrir sur la Côte, ce qui va peut-être stabiliser quelque peu la situation.

Lac d'accumulation

Madame Isabelle SAUSER s'inquiète de savoir si, dans 5 ans il y a à nouveau des fuites au lac d'accumulation en Aï, quelles garanties pouvons-nous avoir ?

Monsieur UDRIOT remercie Madame SAUSER pour sa question très pertinente d'où la nomination d'un expert agréé.

Madame SAUSER se demande s'il ne serait pas judicieux de tout enlever plutôt que de réparer.

Monsieur UDRIOT lui répond que c'est une des variantes à l'étude.

Places de parc

Monsieur Eric BARROUD pose la question des problèmes liés aux places de parc (contraventions, etc). Il demande ce que la Municipalité va faire pour améliorer le parage.

Monsieur Denis RIME, Municipal, rappelle que cela fait 50 ans que rien n'a été fait dans la Commune au niveau circulation et parage. Il pense qu'en une année on ne peut pas tout faire.

Si la Gendarmerie met des avertissements ou des PV pour les parages sur les trottoirs, la Municipalité est d'accord sur cette manière de faire.

A la place Favez, il y aura 6 places de 15 minutes et sur la Place du Marché, il faudra faire respecter les 30 minutes et les 2 heures de temps de parage.

Le sujet est délicat, mais il est nécessaire de serrer un peu la vis.

Cinéma

Madame Lise SAUSER rappelle qu'il n'y a plus de discothèque et que, bientôt, il n'y aura plus de cinéma. Elle demande ce que pense faire la Municipalité.

Monsieur Patrick BLATTI, Municipal, informe qu'une discothèque doit appartenir à des privés et qu'elle fera ce qu'elle peut pour favoriser l'ouverture d'un tel établissement.

En ce qui concerne le cinéma, une séance est agendée prochainement entre une délégation de la Municipalité et du Cinéma pour parler de ce problème.

La parole n'étant plus demandée, Madame TISSOT clôt la discussion.

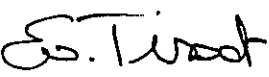
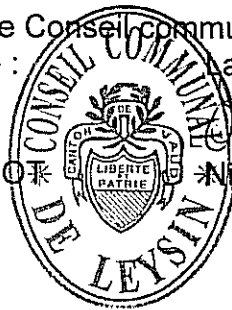
Madame la Présidente rappelle que les jetons de présence de la séance de ce soir vont aux écoles de Leysin.

Par ailleurs, elle communique que si Monsieur Vincent MOTTIER est excusé pour cette séance, c'est qu'il est devenu aujourd'hui papa d'une petite Maé et elle le félicite.

Madame la Présidente vous remercie pour votre attention et souhaite à ceux qui partent en vacances de bonnes vacances et pour ceux qui ne partent pas, un bon été. Elle remercie également la Municipalité pour sa présence.

La séance est levée à 21h40

Leysin, le 28 juin 2007

Pour le Conseil communal :
La Présidente : La Secrétaire :
  
Evelyne TISSOT Nicole MANIGLEY